



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Position FNTR sur le prochain cadre CEF 2028-2034

Le programme CEF (Connecting Europe Facility) 2021-2027 a été doté pour cette période de 33,7 milliards d’euros. L’enveloppe européenne est répartie en trois volets : 1) Transport (25,8 milliards d’euros) - 2) Energie (5,8 milliards d’euros) – 3) Numérique (2 milliards d’euros).

La FNTR porte naturellement de l’intérêt pour les trois volets qui doivent accompagner les investissements d’avenir pour le transport routier de marchandises. Etant donné les objectifs européens ambitieux pour une mobilité durable, interopérable et intelligente, **la FNTR cible les priorités suivantes pour le prochain cadre financier CEF 2028-2034 :**

Investir dans les infrastructures

- **Développer les parkings sûrs sécurisés** pour les conducteurs et camions dans le cadre de l’application du Paquet Mobilité (aspects sociaux et d’accès au marché). C’est important pour de meilleures conditions de travail des conducteurs. Il y a actuellement 300.000 places disponibles en Europe mais il en manque encore environ 100.000. Des fonds additionnels pour le CEF ont déjà été alloués spécifiquement aux Parkings sécurisés, il faut poursuivre et renforcer cet objectif.
- **Développer les terminaux multimodaux**, comme la modification en cours de la directive transport combiné et multimodal le propose. Elle pose aussi la possibilité d’incitations pour le transport routier engagé dans des opérations combinées et/ou multimodales. La coopération entre les modes de transport est essentielle.
- **Renforcer routes et ponts** sur les réseaux européens apparaît indispensable. La modification en cours de la directive poids et dimensions des véhicules professionnels se heurte à la difficulté d’utiliser des camions de 44 tonnes sur de longues distances ou des EMS (véhicules de 25mX25) à cause de la faiblesse des routes (en particulier pour les pays de transit plus fortement impactés). A noter, en lien avec le point évoqué, une nouvelle priorité politique européenne sur la mobilité militaire qui veut aller vers le renforcement de certains axes routiers clés et cela dans la perspective d’un double usage : militaire et privé. Des propositions législatives vont suivre en ce sens dans le courant de l’année 2025.

Investir dans l’énergie

- Développer les infrastructures de carburants alternatifs en Europe, selon les exigences du règlement AFIR. La FNTR reste aussi attachée dans la transition énergétique à inclure tous les carburants alternatifs qui permettent des réductions notables d’émissions de CO2 ; pas seulement l’électrique. Il faudra aussi tenir compte de la révision anticipée des règlements sur le CO2 des véhicules et VUL neufs. Puis pour les poids lourds neufs.
- Aider à l’installation de panneaux solaires pour les recharges de camions électriques ou alimenter les centres de logistiques ou des entrepôts.

Investir dans la numérisation

- Faciliter les contrôles routiers des camions par la numérisation, en ciblant le contrôle à distance qui sera un avantage pour les entrepreneurs car ils ne verront plus systématiquement leurs camions arrêtés en bord de route. Cela va se développer en même temps que l'installation progressive des chronotachygraphes G2V2 à bord des véhicules professionnels. Les autorités de contrôle des Etats membres devront, par ailleurs, investir dans du matériel approprié.
- Accompagner la dématérialisation des documents de transport qui sera portée par le règlement européen e-FTI (electronic-Freight Transport Information). Il devrait transformer le transport de marchandises dans l'UE en stimulant les efforts visant à remplacer les documents papier par des données électroniques dans tous les modes de transport. Il réduira aussi les charges administratives pour les opérateurs et les autorités. Il renforcera la sécurité des données et garantira le respect des réglementations européennes et nationales en matière de transport de marchandises.